

COLLOQUE

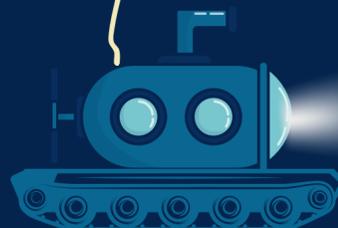
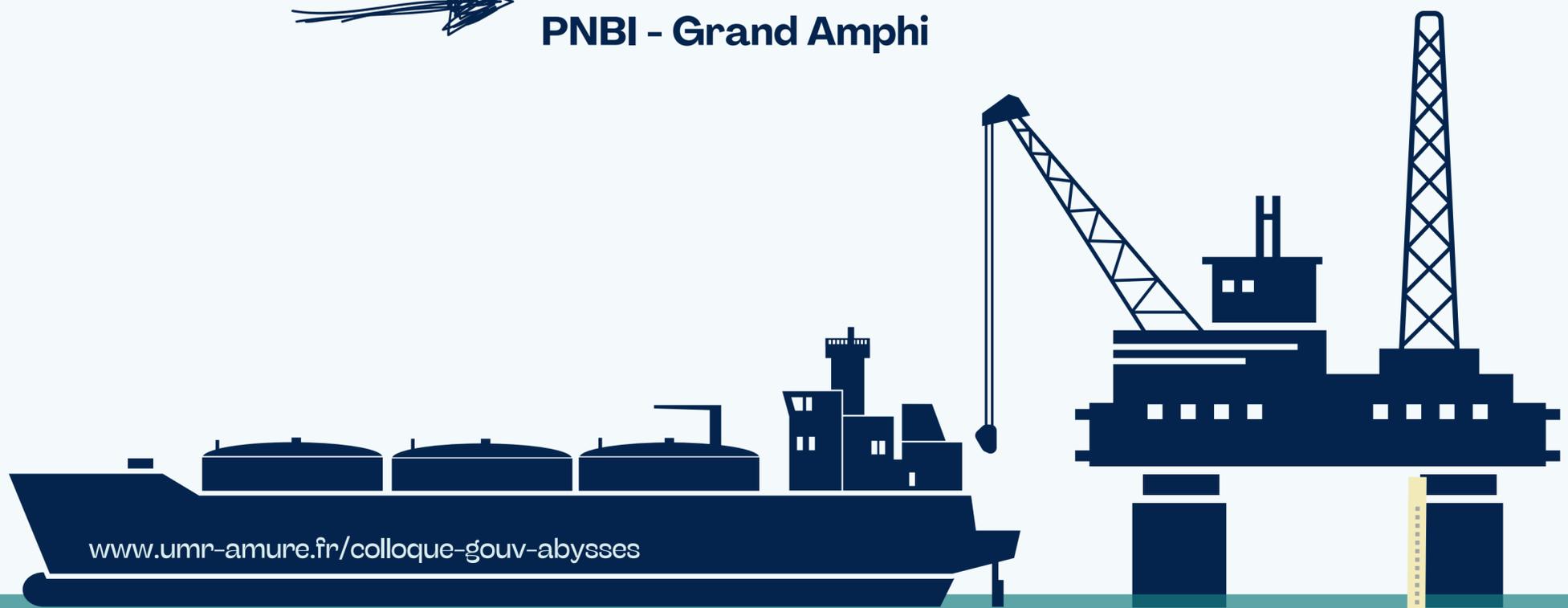
L'exploitation minière des grands fonds marins Quelle(s) gouvernance(s) pour l'exploitation des abysses ?



Jeudi 17 octobre
IUEM - Amphi A



Vendredi 18 octobre
PNBI - Grand Amphi



L'exploitation minière des grands fonds marins

Quelle(s) gouvernance(s) pour l'exploitation des abysses ?

*« Il existe au fond des mers des mines de zinc, de fer, d'argent, d'or
qui seraient très certainement facilement exploitables »*

Jules Verne, Vingt mille lieues sous les mers.

Résumé des enjeux

Les grands fonds marins sont des espaces difficiles d'accès, encore bien méconnus des scientifiques. De nombreuses études soulignent l'existence de ressources considérables dans ces abysses, riches en minerais de métaux stratégiques et en hydrocarbures. En vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982, les ressources situées au-delà des limites de la juridiction nationale (dans un espace dénommé « la Zone ») sont le patrimoine commun de l'humanité. La création de ce statut avait vocation à éviter que les États les plus avancés sur le plan technologique ne colonisent les fonds marins et ne détiennent le monopole sur ces ressources.

L'exploitation commerciale des ressources minières des grands fonds marins suscite aujourd'hui un regain d'intérêt de la part des États ainsi que du secteur privé, et devient ainsi une question de plus en plus centrale dans le domaine minier. Au-delà de l'intérêt économique que présentent ces ressources, l'attrait pour les grands fonds marins est grandissant dans un contexte de transition verte et énergétique. Pour autant, des inquiétudes sont exprimées. Ces activités industrielles se développent en dépit du manque de connaissances sur les écosystèmes profonds et le fonctionnement de la biodiversité marine. Des positions et stratégies publiques différentes commencent également à se mettre en place à l'échelle mondiale. Certains États, comme la France, plaident en faveur d'un moratoire, alors que d'autres soutiennent une politique d'exploitation des grands fonds marins, à l'instar de la Norvège ou la Chine. Dans ce cadre, la régulation internationale portée principalement par l'Autorité internationale des fonds marins devra sans doute évoluer.

Ces journées d'études réuniront un panel d'experts, notamment des juristes, économistes, spécialistes des questions géopolitiques, anthropologues et océanographes, des représentants des pouvoirs publics nationaux et internationaux, et des représentants institutionnels. Dans une approche interdisciplinaire, chacune des journées visera à l'analyse et au dialogue entre les participants sur l'examen critique des enjeux de l'exploitation minière des grands fonds marins, des formes de régulation ainsi que des stratégies nationales, européennes, et internationales qui sont déployées pour l'exploitation minière des grands fonds marins.



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXSS-0009



Organisé par et avec le soutien de



UMR 6031
TREE



L'exploitation minière des grands fonds marins

Quelle(s) gouvernance(s) pour l'exploitation des abysses ?

Programme

Jeudi 17 octobre - 14h > 18h30 - Amphi A - IUEM



14h - Ouverture et mots d'accueil

14h15 - Propos introductifs

14H45 - I. TABLE RONDE 1.

CONTEXTE ET MILIEU - EXPLORATION ET EXPLOITATION DES GRANDS FONDS MARINS

Animée par **Louis de Fontenelle**, Maître de conférences en droit public, HDR, UMR TREE, CNRS, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Sujets identifiés

L'exploration des grands fonds marins dans la Zone concerne, à ce jour, principalement, la recherche de trois types de ressources minérales : les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. La Zone a en effet un potentiel d'exploitation en matières premières considérées comme critiques et stratégiques en raison de leur importance économique dans le cadre de la transition énergétique et de leur risque élevé pour la sécurité de l'approvisionnement (comme le cobalt, le nickel, le cuivre ou la manganèse). Les grands fonds marins demeurent cependant encore des espaces mal connus. Par ailleurs, la connaissance et l'évaluation scientifique des effets d'activités minières sur l'environnement marin est en cours de développement. Plus largement, l'exploration des grands fonds marins, et demain peut-être leur exploitation, est à la croisée de divers enjeux industriels, financiers, géopolitiques, scientifiques. Cette session d'ouverture rassemblera un panel d'experts afin de comprendre, dans une perspective globale et critique, les enjeux de l'exploration et de l'exploitation des grands fonds marins.

Intervenants :

- **Pierre-Marie Sarradin**, Directeur UMR BEEP, IFREMER.
- **Roland Joannic**, Coordinateur Grands fonds marins, Secrétariat général de la mer.
- **Emmanuel Hache**, Adjoint scientifique à IFP Energies nouvelles, Directeur de recherches à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS).
- **Francis Vallat**, Président du groupe « Grands fonds marins » du Cluster maritime français.

16h15 - Pause café

16h30 - Grand témoin : **Catherine Banet**, Professeure à l'Université d'Oslo (pressentie)

17H - II. TABLE RONDE 2.

HYPOTHÈSES ET PRINCIPES DE RÉGULATION DE L'EXPLOITATION DES GRANDS FONDS MARINS

Animée par **Blanche Lormeteau**, Chargée de recherche CNRS, IODE, UMR, Université de Rennes

Sujets identifiés

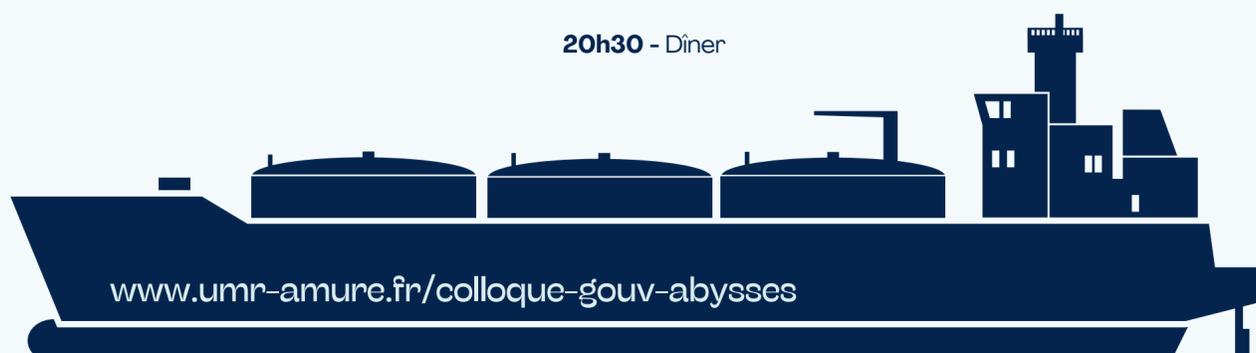
L'exploitation des grands fonds marins suscite la controverse. Une partie de la communauté scientifique, de la société internationale et de la société civile appelle à un moratoire sur ces activités d'exploitation. Le récent règlement Critical Raw Materials Act dispose d'ailleurs à ce sujet que « conformément au principe de précaution, la Commission ne peut pas accorder le statut de projet stratégique à un projet d'exploitation minière en eaux profondes avant que les effets de l'exploitation minière en eaux profondes sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines n'aient fait l'objet de recherches suffisantes, que les risques n'aient été correctement évalués et qu'il ne soit établi que les technologies et les pratiques opérationnelles envisagées ne portent pas gravement atteinte à l'environnement ». Cette deuxième table ronde visera à introduire les termes scientifiques de ces débats et à discuter des principes et valeurs qui pourraient orienter le futur cadre réglementaire d'une exploitation minière des grands fonds marins, qu'il s'agisse d'interdire ou d'encadrer cette pratique.

Intervenants :

- **Tiago Pires Da Cruz**, Doctorant en sciences politiques, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.
- **Philippe Billet**, Professeur de droit public à l'Université de Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon, CNRS, UMR EVS-IDE.
- **Valelia Muni Toke**, Chargée de recherche à l'IRD – Institut de recherche pour le développement, Département Sociétés et mondialisation.



20h30 - Dîner



L'exploitation minière des grands fonds marins

Quelle(s) gouvernance(s) pour l'exploitation des abysses ?

Programme

Vendredi 18 octobre - 9h15 > 16h30 - Grand Amphi - PNBI



Matin

9H15 - I. CADRE GÉNÉRAL - LA ZONE ET SON STATUT JURIDIQUE

Présidence : **Gaëlle Gueguen-Hallouet**, Professeure de droit public, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.

- **La Zone et ses ressources – Peut-on encore parler d'un « patrimoine commun de l'Humanité » ?**

Thomas Leclerc, Maître de conférences en droit public, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.

- **Les contours de la Zone – Les conséquences de l'extension des plateaux continentaux.**

Laurence Molinero, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Bretagne Sud, Lab- LEX.

Débats - Pause

10H30 - II. LES ENJEUX RELATIFS À L'EXPLOITATION DES GRANDS FONDS MARINS

Présidence – Marie-Pierre Lanfranchi, Professeure de droit public, Aix-Marseille Université, UMR DICE, CERIC.

- **Les enjeux économiques de l'exploitation des grands fonds marins.**

Denis Bailly, Maître de conférences en économie, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.

- **Les enjeux environnementaux de l'exploitation des grands fonds marins.**

Betty Queffelec, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.

- **Les enjeux géostratégiques de l'exploitation des grands fonds marins.**

Jean-Loup Velut, Commissaire général de la Marine (2S), Fondation méditerranéenne d'études stratégiques.

- **Les enjeux juridiques attachés à l'articulation de régimes juridiques variés**

Marie Lemey, Professeure de droit public, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.

12h - Débats - Déjeuner



Après-midi

13H15 - III - LES ACTEURS DE L'EXPLOITATION DES GRANDS FONDS MARINS

Présidence : **Jean-Christophe Martin**, Professeur de droit public, Université de Nice Sophia Antipolis, LADIE.

LES STRATÉGIES ÉTATIQUES

- **La position française dans le cadre des négociations internationales.**

Alexia Pogonec, Adjointe à la sous-directrice du droit de la mer, du droit fluvial et des pôles, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- **Les travaux de la mission d'information du Sénat français sur l'exploration, la protection et l'exploitation des fonds marins.**

Raphaël Reneau, Maître de conférences en droit public, Université de BretagneSud, Lab-LEX.

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

- **Les rapports de force exprimé lors des négociations à l'Assemblée de l'AIFM.**

Pierre-Yves Cadalen, Chercheur en science politique et relations internationales, membre associé à l'UMR AMURE, Député membre de la commission des Affaires étrangères

- **Le rôle de la Commission juridique et technique dans l'élaboration du cadre juridique.**

Niki Aloupi, Professeure de droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas, IHEI.

Débats - Pause

15H - IV - LES PERSPECTIVES D'AVENIR EN MATIÈRE D'EXPLOITATION DES GRANDS FONDS MARINS

Présidence : **Valère Ndior**, Professeur de droit public, Université de Bretagne occidentale, Lab-LEX

- **Le partage des bénéfices de l'exploitation des grands fonds marins.**

Marie Guimezanes, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Bretagne occidentale, UMR AMURE.

- **Le règlement des différends relatifs à l'exploitation des grands fonds marins.**

Guillaume Le Floch, Professeur de droit public, Université de Rennes, IDPSP.

15h 45 - Conclusions

Annie Cudennec,

Professeure émérite de droit public, Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE.